☐ COMMUNAUTÉ URBAINE
☒ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
☐ DISTRICT
DE :
261 MER ET TERRES D'OPALE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

62

N° 1259 Ctés-Dist

TAUX **FDL** 2001

ÉTAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DE 2001 DES TAXES DIRECTES LOCALES

ARRONDISSEMENT :
TRÉSORERIE ..... :

I. RESSOURCES À TAUX CONSTANTS

1 782 426 (Produit fiscal à taux constants des taxes additionnelles (col. 4)) + ____ (Produit fiscal à taux constant de la taxe professionnelle de zone (col. 8)) + ____ (Total des allocations compensatrices (rubrique I - 1)) − ____ (Prélèvement au profit du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle ❿) = 1 782 426 (Ressources à taux constants)

1. ALLOCATIONS COMPENSATRICES ❶

Taxe d'habitation : Personnes de condition modeste....
Taxe foncière (bâti) *a.* Personnes de condition modeste .
b. Zones franches urbaines, zones urbaines sensibles .
Taxe foncière (non bâti) .....
Taxe professionnelle
a. Réduction de la fraction imposable des salaires .....
b. Abattement général de 16 % des bases .....
c. Réduction des bases des créations d'établissements .....
d. Exonération des établissements situés dans certaines zones .....
e. Suppression progressive de la part des salaires.....
f. Abattement de 25 % des bases en Corse .....
TOTAL DES ALLOCATIONS 0

2. PRODUIT FISCAL À TAUX CONSTANTS POUR 2001 ❷

A. PRODUIT DES TAXES ADDITIONNELLES

Taxes	Bases d'imposition de 2000 (1)	Taux d'imposition de 2000 (2) %	Bases d'imposition prévisionnelles pour 2001 ❸ (3)	Produit fiscal à taux constants ❹ (col. 3 × col. 2) (4)
d'habitation.....	438 833 745	0,144	450 460 000	648 662
foncière (bâti)....	282 184 887	0,215	288 830 000	620 985
foncière (non bâti).	5 233 414	0,377	5 258 000	19 823
professionnelle...	288 800 276	0,169	291 690 000	492 956
TOTAL DU PRODUIT DES TAXES ADDITIONNELLES À TAUX CONSTANTS				1 782 426

B. PRODUIT DE LA TAXE PROFESSIONNELLE DE ZONE ❺

Bases d'imposition de 2000 de la zone d'activités économiques (5)	Taux d'imposition de 2000 (6)	Bases d'imposition prévisionnelles de la zone d'activités économiques pour 2001 ❸ (7)	Produit fiscal à taux constant de la zone d'activités pour 2001 ❹ (col. 7 × col. 6 ou taux maximum pour 2001, voir renvoi ❻) (8)

TAUX MAXIMUM autorisé de taxe professionnelle de zone pour 2001 ❻

Taux lié pour 2001 ❼

3. BASES NON TAXÉES. Les colonnes 3 et 7 excluent :

– les bases exonérées par le Conseil de l'EPCI ❽ .
taxe foncière (bâti) .....
taxe foncière (non bâti) .....
taxe professionnelle..... 1093693
– les bases exonérées par la loi ❾
• dans certaines zones :
taxe foncière (bâti).....
taxe professionnelle.....
• au titre de la suppression progressive des salaires..... 65807458
– et les bases des établissements exceptionnels taxées au profit du Fonds de péréquation de la taxe professionnelle ❿ .....

Moyenne des bases de taxe professionnelle par habitant

de l'ensemble des communautés urbaines ..... 12116 de la communauté
de l'ensemble des communautés de communes ..... 7619 de la communauté 9290
de l'ensemble des districts . 13568 du district .....
L'EPCI comprend des communes éligibles à la dotation de Solidarité urbaine ou au Fonds de la région d'Île-de-France ou dont le nombre de logements sociaux est important .....: OUI

4. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

Diminution SANS LIEN des taux des taxes d'habitation et/ou foncières ⓫
Taux moyens nationaux de référence

Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
13,50	17,23	40,88

Année (antérieure à 2001) au titre de laquelle
la diminution SANS LIEN a été appliquée ⓬
les taux précédemment diminués SANS LIEN ont été augmentés ⓭

Majoration spéciale du taux de taxe professionnelle de zone
Taux moyens pondérés des trois autres taxes constatés au niveau ⓮ :

national	de l'EPCI
Taux de taxe professionnelle de zone à ne pas dépasser	Taux MAXIMUM de la majoration spéciale

II. DÉCISIONS DU CONSEIL DE L'EPCI

1. PRODUIT FISCAL ATTENDU POUR 2001 DES TAXES DIRECTES LOCALES :

11 830 493 (*a.* Produit nécessaire à l'équilibre du budget) − ____ (*b.* Total des allocations compensatrices) + ____ (*c.* Prélèvement au profit du Fonds départemental ❿) = ____ (*d.* Produit fiscal attendu des taxes additionnelles) + ____ (*e.* Produit fiscal attendu de la TP de zone)

2. IMPOSITIONS ADDITIONNELLES

Produit fiscal attendu des taxes additionnelles (9)	Coefficient de variation proportionnelle (10)	Taux de référence (col. 2 × col. 10) % (11)	Taxes	TAUX VOTÉS ❺ ❾ (12)	Produit correspondant (col. 3 × col. 12) (13)
11 830 493	6,637298	0,977 0 956	d'habitation	0 956 %	4 306 397,60
1 782 426	(à exprimer avec *six décimales*)	1,46 1 43	foncière (bâti).....	1 43	4 130 269,00
		2,56 2 50	foncière (non bâti)	2 50	131 450,00
	Produit attendu des taxes additionnelles / Produit fiscal à taux constants (col. 4)	1,15 1 12	professionnelle	1 12	3 266 928,00
		La diminution SANS LIEN des taux des taxes foncières et/ou d'habitation a-t-elle été décidée en 2001 ? ❻		non	TOTAL colonne 13 : 11 835 044,60

3. TAXE PROFESSIONNELLE DE ZONE

Produit fiscal attendu de la taxe professionnelle de zone (14)	TAUX VOTÉ ❼ ❾ (15)	
	%	Le Conseil décide-t-il l'intégration fiscale progressive du taux de taxe professionnelle dans la zone d'activités économiques ? ❽
		Si oui, indiquer le nombre d'années ..... ans.

À ARRAS, le 06 mars 2001
P/ *Le Directeur des services fiscaux,* le Directeur Divisionnaire
A. LEMAITRE

À Montreuil-s/-Mer, le 6 JUIN 2001
Le Préfet,
Michel BONNEAU

À Le Touquet, le 17 mai 2001
Le Président du Conseil,

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MER ET TERRES D'OPALE

1259-CTS-DIST – IMPRIMERIE NATIONALE – 2001 443125 D – Octobre 2000 – 0 027034 1 ▶ M5